

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00323
Numéro SIREN : 402 042 634
Nom ou dénomination : 2AD

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 5517

2 A D
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 68240 KAYSERSBERG
17, Grand Rue des prés
402 042 634 R.C.S. COLMAR

B I L A N
déposé au Registre du Commerce et des Sociétés

EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2021

Certifié conforme,
Le Président

Daniel GEORGES



2 BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 476	3 476	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 715 877	3 195 968	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	306 487	519 909	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	4 135 840	3 829 353	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 510	1 450	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 257 908	1 306 383	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 129 265	898 417	
	Dettes fiscales et sociales	DY	820 985	803 269	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	94 419	22 126	
	Autres dettes	EA	357 325	403 801	
Compte régul.	EB	52 319	47 689		
TOTAL (IV)	EC	3 713 730	3 483 133		
(V)	ED				
Ecarts de conversion passif *	EE	7 849 570	7 312 486		
TOTAL GENERAL (I à V)					
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 378 343	2 156 031	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 510	1 450		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2AD		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 782 058	FB	1 235	FC	4 783 293	4 564 779	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	640 133	FH	7 835	FI	647 968	696 713	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 422 191	FK	9 070	FL	5 431 260	5 261 492	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5 281		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	171 984	289 427	
	Autres produits (1) (11)					FQ	135 486	122 294	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 744 011	5 673 213
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 722 338	1 510 194	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(54 529)	47 869	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 341 789	1 189 918	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 834	84 582	
	Salaires et traitements *					FY	1 165 543	1 228 618	
	Charges sociales (10)					FZ	341 233	317 842	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	579 627	626 888
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	110 544	113 489
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	140 076	163 998	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 399 455	5 283 397	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	344 556	389 816	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	16 262	203 830	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	610 404		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	626 666	203 830	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 396	12 979	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	19 396	12 979	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	607 270	190 851	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	951 826	580 667	

Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 5 636	27 910
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 560 431	415 729
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 566 066	443 639
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 9 324	1 308
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 1 096 393	374 507
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 1 105 717	375 815
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (539 651)	67 823
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 105 689	128 581
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 6 936 743	6 320 682
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 6 630 257	5 800 772
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 306 487	519 909
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	1 480
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 58 495	181 095
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS			
PRODUITS DES VENTES D IMMOBILISATIONS			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 105 717	566 066	
CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEUR NETTE COMPTABLE			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

			INFORMATIONS	
			PRODUITES	NON APPLICABLES
(I)	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE		X	
(II)	REGLES ET METHODES COMPTABLES			
2.1	dérogations aux principes, règles et méthodes de base, comparabilité des exercices.		X	
2.2	choix effectués dans les options proposées par le code de commerce, le décret n°83.1020 du 29.11.83, le plan comptable général.		X	
2.21	méthode utilisée pour le calcul des amortissements		X	
2.22	méthode utilisée pour le calcul des provisions		X	
2.23	méthode utilisée pour l'évaluation des stocks et en-cours		X	
2.24	méthode utilisée pour l'évaluation du fonds de commerce		X	
(III)	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
3.1	état de l'actif immobilisé	TABLEAU N° 2054	X	
3.2	état des amortissements	TABLEAU N° 2055	X	
3.3	état des provisions	TABLEAU N° 2056	X	
3.4	état des échéances des créances et des dettes	TABLEAU N° 2057	X	
	INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR			
3.5	éléments constitutifs des frais d'établissements			NA
3.6	éléments constitutifs des frais de recherche			NA
3.7	éléments constitutifs du fonds commercial		X	
3.8	produits à recevoir		X	
3.9	charges à payer		X	
4.0	charges constatées d'avance		X	
4.1	produits constatés d'avance		X	
4.2	composition du capital social		X	
4.3	parts bénéficiaires		X	
(IV)	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
1.	crédit bail		X	
2.	engagements financiers		X	
3.	dettes garanties par des sûretés réelles		X	
4.	comptes consolidés			NA
5.	entreprises liées		X	
6.	liste des filiales et participations		X	
(V)	INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE			
	RAPPEL			
	ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait à 2 des 3 conditions suivantes			
	total du bilan	> 4.000.000		
	chiffre d'affaires HT	> 8.000.000		
	nombre de salariés permanents	> 50		
				EUROS
				EUROS
				SALARIES
5.1	montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance			NA
5.2	ventilation de l'impôt (is) entre éléments d'exploitation et éléments exceptionnels			NA
5.3	ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité			NA
5.4	ventilation par catégorie de l'effectif moyen			NA
5.5	indication des accroissements et allègements de la dette future d'impôt (décalage entre régime fiscal et traitement comptable).			NA

ANNEXE

annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021
dont le total est de 7 849 570 EUROS

et au compte de resultat de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021
dont le total des produits est de 6 936 743 EUROS

dégageant un resultat de (Bénéfice) 306 487 EUROS

l'exercice écoulé a une durée de 12 mois recouvrant la periode
du 01.10.2020 au 30.09.2021

les notes et tableaux énumérés au sommaire ci-avant font partie intégrante des comptes annuels.

- I -

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, celle-ci estime, eu égard à la baisse du chiffre d'affaires constatée et aux mesures prises notamment le recours au chômage partiel que l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat est le suivants :

*Non reconstitution du Chiffres d'affaires

* Indemnisation au titre du chômage partiel pour un montant de 43 K euros

L'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

2.1 DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES.

selon l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DE COMMERCE,

selon l'article 214-9 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à la définition et la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence significative sur ces comptes. En particulier il n'a pas été identifié d'immobilisations à amortir suivant le système des composants.

2.21 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le tableau n° 2055.

DUREES MOYENNES D'AMORTISSEMENT	MODE	DUREE NOMBRE ANNEES
logiciels	L	1
constructions	L	NA
agencements constructions	L	5-10
installations techniques, materiel	L / D	1-5
agencements divers	L	5-10
materiel de transport	L	1-4
meublier, materiel de bureau	L / D	3-6

L = linéaire

D = dégressif

2.22 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

2.23 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS

les stocks sont évalués suivant la méthode: "premier entré, premier sorti".

la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

2.24 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DU FONDS DE COMMERCE

La durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fond commercial ne fait pas l'objet d'amortissement

- III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2054
- 3.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2055
- 3.3 **ETAT DES PROVISIONS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2056
- 3.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2057
- 3.5 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.6 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.7 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL**

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

PRODUITS A RECEVOIR

3.8 MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION			302 493
PRODUITS	FINANCIERS			0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			0

NB les montants sont indiqués HT

TOTAL xx 302 493

CHARGES A PAYER

3.9 MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT DEDUCTIBLE	MONTANT NON DEDUCTIBLE
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	1 510	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS	0	0
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	671 077	0
DETTE FISCALES ET SOCIALES	496 461	0
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	0	0
AUTRES DETTES	274 231	0
TOTAL (DEDUCTIBLE + NON DEDUCTIBLE)	1 443 279	0

NB les montants sont indiqués HT

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

4.0 MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

CHARGES	EXPLOITATION			19 128
CHARGES	FINANCIERES			0
CHARGES	EXCEPTIONNELLES			0

TOTAL xx 19 128

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

4.1 MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION			52 319
PRODUITS	FINANCIERS			0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			0

TOTAL xx 52 319

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

(SUITE)

4.2	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	NOMBRE xx	VALEUR NOMINALE
parts sociales	en début d'exercice	2 000	50
parts sociales	émises pendant l'exercice		
parts sociales	remboursées pendant l'exercice	2 000	50
parts sociales	en fin d'exercice		

- IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

CREDIT BAIL		MONTANT
REDEVANCES RESTANT A PAYER		
CREDIT BAIL	MOBILIER	0
CREDIT BAIL	IMMOBILIER	
TOTAL		xx 0

ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS		MONTANT
EFFETS ESCOMPTEES		0
AVAL CAUTIONS		0
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION		128 445
FRAIS FINANCIERS A ECHOIR SUR EMPRUNTS		0
AUTRES ENGAGEMENTS		0
TOTAL		xx 128 445

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT		0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		0
AUTRES		0
TOTAL		xx 0

ENTREPRISES LIEES

5.0 (indication des informations y afférentes résultant du bilan et compte de résultat)

SARL ALSACAFE (SIRET 332 847 698 000 54)
SARL AGDC (SIRET 381 494 244 000 50)
SARL 2ADBFC (SIRET 849342407000038)

SOCIETE CONSOLIDANTE : SARL 2AD
177 RUE DE BALE 68 490 BANTZENHEIM
SIRET 402 042 634 000 38

6.0

LISTE DES PARTICIPATIONS

SARL ALSACAFE 99,98%
(8299 parts sur un total de 8 300 parts)

SCI MERCURE 99,00%
(99 parts sur un total de 100 parts)

SCI DAGE 1,00%
(1 parts sur un total de 100 parts)

SARL AGDC 99,92%
(1 224 parts sur un total de 1 225 parts)

SCI ROBUSTA 99,00%

PRODIA + 2,69%

C2S 66,66%

2ADBFC 100,00%

- V - INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE

RAPPEL

ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait
à 2 des 3 conditions suivantes

total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES

5.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ,
DE SURVEILLANCE

non communiqué car cette information conduirait a divulguer des rémunérations individuelles

5.2 VENTILATION DE L'IMPOT (is) ENTRE ELEMENTS D'EXPLOITATION ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS

MONTANT

RESULTAT	COURANT
RESULTAT	EXCEPTIONNEL
RESULTAT	TOTAL

0

5.3 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

non communiqué

5.4 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

non communiqué

5.5 INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT
décalage entre régime fiscal et traitement comptable

Application de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30.12.1987.
(Régime Fiscal spécifique en faveur des Groupes de Sociétés).

2 A D
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 68240 KAYSERSBERG
17, Grand Rue des prés
402 042 634 R.C.S. COLMAR

Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 février 2022

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT
Exercice clos le 30 septembre 2021

TROISIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, l’assemblée générale, sur proposition du Président, décide d’affecter l’intégralité du bénéfice de l’exercice écoulé s’élevant à 306 486,57 EUR, au compte « Autres réserves ».

L’assemblée générale reconnaît en outre, conformément à l’article 243 bis du Code général des impôts, qu’au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Distribution exceptionnelle du 01 février 2018	150 000 EUR	--	--
2017/2018	--	--	--
Distribution exceptionnelle du 02 décembre 2019	200 000 EUR	--	--
2018/2019	--	--	--
2019/2020	--	--	--

DECISION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité à l’unanimité par l’assemblée générale des associés du 28 février 2022.

Le Président

Denis GEORGES



2 A D
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 68240 KAYSERSBERG
17, Grand Rue des prés
402 042 634 R.C.S. COLMAR

Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 février 2022

Rapport de gestion du Président
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

Mesdames,

Je vous ai réunies en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de vous demander de statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport a pour objet de compléter les informations qui vous sont données dans les documents de fin d'exercice, et de vous informer sur la conduite des affaires sociales.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé par le commissaire aux comptes permettra de vous donner ensuite lecture, tant du rapport sur les comptes annuels correspondant, que du rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

* *
*

1. Situation et activité de la société

En préambule, il est rappelé qu'indépendamment de son activité commerciale, la société a continué à exercer son activité de société holding en intervenant activement dans la conduite de la politique du Groupe et dans l'animation, la gestion et l'organisation de ses filiales.

La société a ainsi accompagné ses filiales dans le cadre de leur organisation globale, dans la structuration de leurs activités, dans la gestion de leurs ressources et dans la maîtrise de leurs risques.

D'une manière générale, la société élabore les budgets, en assure le contrôle mensuel, analyse les écarts et prend les décisions pour la mise en place des actions correctives.

Dans ce cadre et au courant de l'exercice écoulé, la société a continué à mener des réflexions stratégiques et actions en lien avec la crise sanitaire, notamment du fait de la nécessaire adaptation des budgets en fonction des écarts constatés lors de l'intervention régulière au sein des filiales.

DG

La société a, en outre, poursuivi le plan de continuité de l'activité mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et a notamment utilisé les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de contrôle et de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie
- recours au dispositif du chômage partiel.

Pour autant, la société n'a sollicité aucun report d'échéances de charges sociales et d'impôts.

Il est précisé que la société a bénéficié de l'indemnisation de l'activité partielle pour un montant de 43 000 EUR sur l'exercice écoulé, contre 156 000 EUR au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Au-delà des réflexions stratégiques et actions menées en lien avec la crise sanitaire, la société a également poursuivi ses actions notamment dans les domaines suivants :

- . définition et validation des plans d'investissement ; stratégie financière
- . management de la qualité
- . évaluation et adaptation des moyens humains
- . perspectives de croissance
- . développement foncier des sites.

Elle a en outre mené une réflexion en lien avec la transmission familiale du Groupe, ce qui a eu notamment pour conséquence une évolution dans la répartition du capital de la société, ainsi que la nomination de deux Directrices Générales appelées à assister le Président dans bon nombre de ses missions.

La décision de transformer les filiales sous la forme de sociétés par actions simplifiée a par ailleurs été prise ; ces opérations devant intervenir prochainement, outre, le cas échéant, une fusion entre deux sociétés sœurs, source de simplification et d'économies pour le Groupe.

Cela étant rappelé, l'exercice clos le 30 septembre 2021 se caractérise par une légère augmentation du chiffre d'affaires global, de l'ordre de 3 %, lequel se décompose de la manière suivante :

	Exercice 30.09.2020	Exercice 30.09.2021	Variation
Ventes de marchandises	4 564 779 EUR	4 783 293 EUR	+4,79 %
Services	696 713 EUR	647 968 EUR	-7 %
Total	5 261 492 EUR	5 431 261 EUR	+3,23 %

Malgré une légère augmentation des charges, de l'ordre de 2,2 %, le résultat d'exploitation, certes en retrait comparativement à l'exercice précédent, ressort largement bénéficiaire à la clôture dudit exercice.

Les produits financiers enregistrent quant à eux une hausse significative (due essentiellement à la reprise, à hauteur de 610 404 EUR, de la provision pour dépréciation des titres de participation DA PARTICIPATION, société qui a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 17 décembre 2020), et ce malgré la diminution des produits de participations encaissés par la société au cours de l'exercice écoulé.

En parallèle, le résultat exceptionnel est bien évidemment impacté de la charge correspondant à la valeur nette comptable des titres de la société DA PARTICIPATION, soit 610 404 EUR, ce qui explique la perte exceptionnelle d'un montant de 539 651 EUR.

Ainsi, le bénéfice net comptable ressort largement bénéficiaire à la clôture dudit exercice, ce qui assure à la société une poursuite de son exploitation dans des conditions que l'on peut estimer satisfaisantes compte-tenu du contexte sanitaire évoqué plus avant.

Il est précisé que les investissements (immobilisations corporelles) réalisés au cours de l'exercice écoulé se sont élevés à 1 083 691 EUR, et ont concerné :

- . des installations techniques pour 1 033 248 EUR
- . des installations générales pour 5 500 EUR
- . du matériel de transport pour 44 169 EUR
- . du mobilier de bureau et mobilier informatique pour 774 EUR.

En ce qui concerne le personnel, il est à noter que l'effectif moyen s'établissait à 44 salariés à la clôture de l'exercice, contre 42 lors des deux exercices précédents.

2. Activités en matière de recherche et développement

La société n'a conduit aucune action en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Indépendamment du contexte épidémique du Covid-19 qui crée une situation incertaine, aucun événement significatif n'est intervenu entre la clôture au 30 septembre 2021 et la date d'établissement du présent rapport.

4. Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Même si le contexte épidémique du Covid-19 est encore susceptible d'avoir un impact négatif sur les états financiers de la société en 2021/2022, la direction estime que la solidité de son bilan, ainsi que de ceux des filiales du Groupe, lui permet d'assurer une continuité d'exploitation.

Le Groupe continue bien entendu de prendre les mesures appropriées en lien avec l'épidémie, tant pour les salariés que pour répondre aux besoins des clients.

5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

- Le **chiffre d'affaires hors taxes** s'est élevé à 5 431 260 EUR, contre 5 261 492 EUR au 30 septembre 2020.

- Le **résultat d'exploitation** est bénéficiaire de 344 556 EUR (contre un bénéfice de 389 816 EUR au 30 septembre 2020), après :

. dotation aux amortissements à hauteur de 579 627 EUR

. constitution de provisions sur compte-clients à hauteur de 110 544 EUR.

- Compte-tenu des produits et charges financiers, le **résultat courant avant impôts** est bénéficiaire de 951 826 EUR, contre un bénéfice de 580 667 EUR au 30 septembre 2020.

- Ainsi, après un **résultat exceptionnel** déficitaire de 539 651 EUR et l'impôt sur les sociétés provisionné à hauteur de 105 689 EUR, le **résultat net comptable** se traduit par un bénéfice de 306 487 EUR.

6. Dépenses non-déductibles du résultat fiscal

En ce qui concerne les charges et dépenses à réintégrer dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés, il est précisé que celles-ci correspondent à :

- l'impôt sur les sociétés pour 105 689 EUR

- des moins-values nettes à long terme pour 597 728 EUR

- des réintégrations diverses pour 1 600 EUR.

7. Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (sous la forme des tableaux prescrits par l'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D 441-4 du Code de commerce) se décomposent comme suit, s'agissant des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Distribution exceptionnelle du 01 février 2018	150 000 EUR	--	--
2017/2018	--	--	--
Distribution exceptionnelle du 02 décembre 2019	200 000 EUR	--	--
2018/2019	--	--	--
2019/2020	--	--	--

10. Filiales et participations

Il est rappelé que la société détenait, à la clôture de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

- A hauteur de 99,98 % dans le capital de la société ALSACAFE AUTOMATES, société à responsabilité limitée au capital de 100 015 EUR, dont le siège est à 67720 WEYERSHEIM - 7, rue de la Forêt Noire, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 332 847 698.

Les résultats de cette société au 30 septembre 2021 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes.....	2 706 885 EUR
- charges d'exploitation.....	2 546 308 EUR
- résultat d'exploitation.....	160 577 EUR
- résultat financier.....	- 6 186 EUR
- résultat exceptionnel.....	6 472 EUR
- impôt sur les sociétés.....	42 340 EUR
- résultat net comptable.....	118 522 EUR

- A hauteur de 99,92 % dans le capital de la société AGDC (anciennement dénommée JEDE ALSACE), société à responsabilité limitée au capital de 24 500 EUR, dont le siège est à 67720 WEYERSHEIM - 7, rue de la Forêt Noire, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 381 494 244.

Les résultats de cette société au 30 septembre 2021 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes.....	545 144 EUR
- charges d'exploitation.....	482 085 EUR
- résultat d'exploitation.....	63 059 EUR
- résultat financier.....	0 EUR
- résultat exceptionnel.....	822 EUR
- impôt sur les sociétés.....	17 887 EUR
- résultat net comptable.....	45 994 EUR

- A hauteur de 99 % dans le capital de la société SCI MERCURE, société civile au capital de 1 000 EUR, dont le siège est à 68240 KAYSERSBERG - 17, Grand'Rue des Prés, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 517 717 377.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2020, derniers résultats connus à ce jour, sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes.....	98 004 EUR
- charges d'exploitation.....	109 998 EUR
- résultat d'exploitation.....	-11 994 EUR
- résultat financier.....	-699 EUR
- résultat exceptionnel.....	0 EUR
- résultat net comptable.....	-12 693 EUR

- A hauteur de 99 % dans le capital de la société SCI ROBUSTA, société civile au capital de 1 000 EUR, dont le siège est à 68240 KAYSERSBERG - 15, Grand'Rue des Prés, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 808 533 673.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2020, derniers résultats connus à ce jour, sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes.....	201 996 EUR
- charges d'exploitation.....	104 968 EUR
- résultat d'exploitation.....	97 028 EUR
- résultat financier.....	-18 007 EUR
- résultat exceptionnel.....	1 EUR
- impôt sur les sociétés.....	17 171 EUR
- résultat net comptable.....	61 851 EUR

- A hauteur de 100% dans le capital de la société C.2S-FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 9 000 EUR, dont le siège est à 71100 CHALON-SUR-SAONE - 15, rue Saint-Georges, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 513 384 818.

Les résultats de cette société au 30 septembre 2021 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes.....	365 006 EUR
- charges d'exploitation.....	347 516 EUR
- résultat d'exploitation.....	17 490 EUR
- résultat financier.....	212 EUR
- résultat exceptionnel.....	750 EUR
- impôt sur les sociétés.....	2 853 EUR
- résultat net comptable.....	15 598 EUR

Il est rappelé sur ce point que la société, qui détenait auparavant 66,66 % du capital de la société C.2S, a procédé, en date du 30 décembre 2021, à l'acquisition des 300 actions propriété de Monsieur Pierre-Olivier ROUSSEAU ; ladite société, désormais dénommée C.2S FRANCE, ayant été transformée en société par actions simplifiée suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 27 décembre 2021 et la société ayant pris la présidence de la société C.2S FRANCE.

- A hauteur de 100 % dans le capital de la société 2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 EUR, dont le siège est à 21200 LEVERNOIS – Zone Artisanale Les Bonnes Filles, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 849 342 407.

Les résultats de cette société au 30 septembre 2021 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes.....	602 150 EUR
- charges d'exploitation.....	560 962 EUR
- résultat d'exploitation.....	41 188 EUR
- résultat financier.....	0 EUR
- résultat exceptionnel	4 942 EUR
- impôt sur les sociétés	12 916 EUR
- résultat net comptable	33 214 EUR

- A hauteur de 2,69 % dans le capital de la société PRODIA +, société anonyme à conseil d'administration au capital de 489 856 EUR, dont le siège est à 69800 SAINT PRIEST - Parc Technoland - Bâtiment B - Allée du Lazio, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 440 852 671.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2020, derniers résultats connus à ce jour, se soldent par un bénéfice de 61 KEUR.

- A hauteur de 1 % dans le capital de la société SCI DAGE, société civile au capital de 1 524,49 EUR, dont le siège est à 68240 KAYSERSBERG - 17, Grand'Rue des Près, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 411 827 967.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2020, derniers résultats connus à ce jour, se soldent par un bénéfice de 76 904 EUR.

11. Intégration fiscale

Il est rappelé que la société, ainsi que les sociétés ALSACAFE AUTOMATES, AGDC et 2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, ont opté pour le régime de l'intégration fiscale.

En conséquence, la société s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus sur l'ensemble des résultats des sociétés du Groupe intégré.

12. Informations sur la participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

13. Informations concernant le capital social

Il est rappelé :

- que la société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions des articles L 233-29 et L 233-30 du Code de commerce ;
- que, conformément aux dispositions de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, la société n'a réalisé aucune opération d'achat, d'offre ou d'attribution gratuite de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
- que la société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du Code de commerce.

14. Information sur les succursales

En application des dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, il est déclaré que la société ne détient aucune succursale.

15. Information sur les prêts interentreprises

En application de l'article L 511-6 du Code monétaire et financier, il est précisé que la société n'a consenti aucun prêt à des microentreprises, à des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques, à l'exception des avances consenties dans le cadre de la convention de trésorerie intra-groupe.

* *
*

Je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, et vous invite à statuer sur les résolutions proposées.

Le Président

Denis GEORGES





Commissaires aux Comptes

Près la Cour d'Appel de Colmar

2 AD SAS

17 Grand'Rue des Prés

68240 KAYSERSBERG

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

concernant

2 AD

Société par Actions Simplifiée
au capital de €. 100.000,00

**17 Grand Rue des Prés
68240 KAYSERSBERG**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Monsieur l'Associé,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique en date du 29 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 AD SAS relatifs à l'exercice clos le 30.09.2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01.10.2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, relatif à la crise sanitaire liée au Covid-19.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

.../...

2.

L'évaluation des titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30.09.2021 s'établit à 1.463.750.- €, a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...

3.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Habsheim, le 15 février 2022



NORME AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
Représentée par G. CHAPUIS

Désignation de l'entreprise : SAS 2AD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 177 RUE DE BALE		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 0 2 0 4 2 6 3 4 0 0 0 3 8		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N. clos le 30/09/2021					
		N-1 30/09/2020					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	20 873	20 873		
		Fonds commercial (1)	AH	1 086 305	1 086 305		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 500	4 500		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN				
		Constructions	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 558 257	4 273 436	1 284 820	1 262 833
		Autres immobilisations corporelles	AT	918 062	797 128	120 934	124 845
		Immobilisations en cours	AV				
		Avances et acomptes	AX				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU	1 463 750		1 463 750	1 463 750
Créances rattachées à des participations		BB					
Autres titres immobilisés		BD	613		613	613	
Prêts		BF					
Autres immobilisations financières *		BH	8 485	2 982	5 503	5 503	
TO TAL (II)		BJ	9 060 845	5 098 919	3 961 926	3 943 850	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT	258 132		258 132	203 604
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	21 967		21 967	4 631
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	791 599	110 544	681 054	497 846
		Autres créances (3)	BZ	2 350 833		2 350 833	1 790 997
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	556 530		556 530	857 353	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 128		19 128	14 206	
	TO TAL (III)	CJ	3 998 188	110 544	3 887 644	3 368 637	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	13 059 033	5 209 463	7 849 570	7 312 486	
Revois : (1) Dont droit au bail :							
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *							
Immobilisations :							
Stocks :							
Créances :							



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100.000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 476	3 476
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	3 715 877	3 195 968
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	306 487	519 909
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 135 840	3 829 353
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 510	1 450
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	1 257 908	1 306 383
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 129 265	898 417
	Dettes fiscales et sociales	DY	820 985	803 269
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	94 419	22 126
	Autres dettes	EA	357 325	403 801
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	52 319	47 689	
TOTAL (IV)	EC	3 713 730	3 483 133	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 849 570	7 312 486	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 378 343	2 156 031	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 510	1 450	



		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS 2AD Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 782 058	FB	1 235	FC	4 783 293	4 564 779	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	640 133	FH	7 835	FI	647 968	696 713	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 422 191	FK	9 070	FL	5 431 260	5 261 492	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5 281		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	171 984	289 427	
	Autres produits (I) (11)					FQ	135 486	122 294	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 744 011	5 673 213
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 722 338	1 510 194	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(54 529)	47 869	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 341 789	1 189 918	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 834	84 582	
	Salaires et traitements *					FY	1 165 543	1 228 618	
	Charges sociales (10)					FZ	341 233	317 842	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	579 627	626 888
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	110 544	113 489
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	140 076	163 998	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 399 455	5 283 397	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	344 556	389 816	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GF			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	16 262	203 830	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	610 404		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	626 666	203 830	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 396	12 979	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	19 396	12 979	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	607 270	190 851	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	951 826	580 667	

Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 5 636	27 910
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 560 431	415 729
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 566 066	443 639
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 9 324	1 308
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 1 096 393	374 507
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 1 105 717	375 815
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (539 651)	67 823
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 105 689	128 581
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 6 936 743	6 320 682
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 6 630 257	5 800 772
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 306 487	519 909
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	1 480
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 58 495	181 095
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS			
PRODUITS DES VENTES D'IMMOBILISATIONS			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 105 717	566 066	
CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEUR NETTE COMPTABLE			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	



SAS 2 AD

BILAN ARRETE AU

30 SEPTEMBRE 2021

TABLEAU N° 2

ANNEXE

annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021
dont le total est de 7 849 570 EUROS

et au compte de resultat de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021
dont le total des produits est de 6 936 743 EUROS

dégageant un resultat de (Bénéfice) 306 487 EUROS

l'exercice écoulé a une durée de 12 mois recouvrant la période

du 01.10.2020 au 30.09.2021

les notes et tableaux énumérés au sommaire ci-avant font partie intégrante des comptes annuels.

- I -

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, celle-ci estime, eu égard à la baisse du chiffre d'affaires constatée et aux mesures prises notamment le recours au chômage partiel que l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat est le suivants :

*Non reconstitution du Chiffres d'affaires

* Indemnisation au titre du chômage partiel pour un montant de 43 K euros

L'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES.

selon l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DE COMMERCE,

selon l'article 214-9 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à la définition et la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence significative sur ces comptes. En particulier il n'a pas été identifié d'immobilisations à amortir suivant le système des composants.



2.21 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le tableau n° 2055.

DUREES MOYENNES D'AMORTISSEMENT	MODE	DUREE NOMBRE ANNEES
logiciels	L	1
constructions	L	NA
agencements constructions	L	5-10
installations techniques, materiel	L / D	1-5
agencements divers	L	5-10
materiel de transport	L	1-4
meublier, materiel de bureau	L / D	3-6

L = linéaire

D = dégressif

2.22 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

2.23 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS

les stocks sont évalués suivant la méthode: "premier entré, premier sorti".

la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

2.24 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DU FONDS DE COMMERCE

La durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fond commercial ne fait pas l'objet d'amortissement.



- III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2064
- 3.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2065
- 3.3 **ETAT DES PROVISIONS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2066
- 3.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2067
- 3.5 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.6 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.7 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL**



INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

PRODUITS A RECEVOIR

3.8 MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION	302 493
PRODUITS	FINANCIERS	0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	0

NB	les montants sont indiqués HT	TOTAL	XX	302 493
----	-------------------------------	-------	----	---------

CHARGES A PAYER

3.9 MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT DEDUCTIBLE	MONTANT NON DEDUCTIBLE
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	1 510	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS	0	0
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	671 077	0
DETTES FISCALES ET SOCIALES	496 461	0
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	0	0
AUTRES DETTES	274 231	0

NB	les montants sont indiqués HT	TOTAL	1 443 279	0
	TOTAL	(DEDUCTIBLE + NON DEDUCTIBLE)	1 443 279	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

4.0 MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT	
CHARGES	EXPLOITATION	19 128
CHARGES	FINANCIERES	0
CHARGES	EXCEPTIONNELLES	0

TOTAL	XX	19 128
-------	----	--------

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

4.1 MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION	52 319
PRODUITS	FINANCIERS	0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	0

TOTAL	XX	52 319
-------	----	--------



INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

(SUITE)

4.2

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRE

VALEUR

XX

NOMINALE

parts sociales en début d'exercice	2 000	50
parts sociales émises pendant l'exercice		
parts sociales remboursées pendant l'exercice		
parts sociales en fin d'exercice	2 000	50

- IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

CREDIT BAIL

REDEVANCES RESTANT A PAYER

MONTANT

CREDIT BAIL MOBILIER	0
CREDIT BAIL IMMOBILIER	

TOTAL

XX

0

ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS

MONTANT

EFFETS ESCOMPTEES	0
AVAL CAUTIONS	0
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION	128 445
FRAIS FINANCIERS A ECHOIR SUR EMPRUNTS	0
AUTRES ENGAGEMENTS	0

TOTAL

XX

128 445

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

MONTANT

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	0
AUTRES	0

TOTAL

XX

0



ENTREPRISES LIEES

5.0 (indication des informations y afférentes résultant du bilan et compte de résultat)

SARL ALSACAFE (SIRET 332 847 698 000 54)
SARL AGDC (SIRET 381 494 244 000 50)
SARL 2ADBFC (SIRET 849342407000038)

SOCIETE CONSOLIDANTE : SARL 2AD
177 RUE DE BALE 68 490 BANTZENHEIM
SIRET 402 042 634 000 38

6.0 **LISTE DES PARTICIPATIONS**

SARL ALSACAFE (8299 parts sur un total de 8 300 parts)	99,98%
SCI MERCURE (99 parts sur un total de 100 parts)	99,00%
SCI DAGE (1 parts sur un total de 100 parts)	1,00%
SARL AGDC (1 224 parts sur un total de 1 225 parts)	99,92%
SCI ROBUSTA	99,00%
PRODIA +	2,69%
C2S	66,66%
2ADBFC	100,00%



- V - INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE

RAPPEL

ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait
à 2 des 3 conditions suivantes

total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES

5.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ,
DE SURVEILLANCE

non communiqué car cette information conduirait a divulguer des rémunérations individuelles

5.2 VENTILATION DE L'IMPOT (is) ENTRE ELEMENTS D'EXPLOITATION ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS

MONTANT

RESULTAT	COURANT
RESULTAT	EXCEPTIONNEL
RESULTAT	TOTAL

0

5.3 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

non communiqué

5.4 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

non communiqué

5.5 INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT
décalage entre régime fiscal et traitement comptable

Application de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30.12.1987.
(Régime Fiscal spécifique en faveur des Groupes de Sociétés).

